

**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

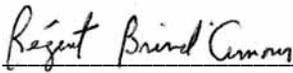
L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Les membres de l'Office surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuvent les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les membres de l'Office pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Serge Larivière, Directeur général



Régent Brind'Amour, Directeur des services administratifs

POUR  
L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

Québec, le 30 octobre 2009

**Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

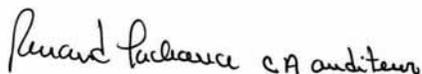
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2009 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 juin 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public et expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



---

Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 30 octobre 2009

**OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS**  
**RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE**  
**30 JUIN 2009**

	<u>2009</u>		<u>2008</u>	
<b>PRODUITS</b>				
Contributions du gouvernement du Québec	21 142 491	\$	20 964 393	\$
Intérêts	<u>11 427</u>		<u>35 582</u>	
	<u>21 153 918</u>		<u>20 999 975</u>	
<b>CHARGES</b>				
Prestations de sécurité du revenu	<u>19 168 491</u>		<u>18 873 893</u>	
<i>Frais d'administration</i>				
Traitement et avantages sociaux	1 164 298		1 077 769	
Déplacements	234 268		150 400	
Loyers	98 056		97 395	
Honoraires professionnels	35 408		43 909	
Entretien et traitements informatiques	265 756		154 024	
Fournitures	99 197		73 000	
Téléphone et communications	28 626		23 690	
Frais de banque et d'intérêts	2 050		13 983	
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>115 834</u>		<u>189 613</u>	
	<u>2 043 493</u>		<u>1 823 783</u>	
	<u>21 211 984</u>		<u>20 697 676</u>	
<b>(INSUFFISANCE) / EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	(58 066)		302 299	
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT</b>	<u>739 697</u>		<u>437 398</u>	
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN</b>	<u>681 631</u>	\$	<u>739 697</u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

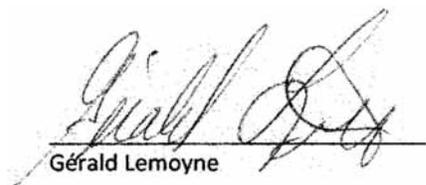
**OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS**  
**BILAN**  
**AU 30 JUIN 2009**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse (note 4)	293 870 \$	176 771 \$
Dépôts à terme (note 5)	525 000	600 000
Créances (note 6)	3 319 652	3 112 298
Frais payés d'avance	<u>19 504</u>	<u>13 972</u>
	4 158 026	3 903 041
<b>Immobilisations corporelles (note 7)</b>	<u>35 210</u>	<u>139 396</u>
	<u>4 193 236</u> \$	<u>4 042 437</u> \$
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Emprunt	-	96 639 \$
Charges à payer et frais courus (note 8)	3 504 661	3 203 591
Dû au Fonds d'assurance (note 12)	<u>6 944</u>	<u>2 510</u>
	3 511 605	3 302 740
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<u>681 631</u>	<u>739 697</u>
	<u>4 193 236</u> \$	<u>4 042 437</u> \$

Engagements (note 9)

Fonds d'assurance (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

**POUR****L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS**


Gérald Lemoyne



George Wapachée

**OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
30 JUIN 2009**

## **1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT**

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la *Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris* (L.R.Q., chapitre O-2.1), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie.

Des montants sont versés à des unités de prestataires qui y sont admissibles, sujet entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher et piéger et à exercer des activités accessoires.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

## **2. CONVENTIONS COMPTABLES**

La préparation des états financiers de l'Office par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office utilise prioritairement le *Manuel de l'ICCA pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

### **Flux de trésorerie**

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

### **Produits**

Les contributions du gouvernement du Québec non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont effectuées.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

### **Prestations de sécurité du revenu**

Les prestations sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est. Les montants relatifs à la récupération des trop-payés sont comptabilisés au moment où ils sont récupérés étant donné l'incertitude concernant la recouvrabilité de ces derniers.

## Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

### Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit :

	<u>Durée</u>
Améliorations locatives	7 ans
Mobilier équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciel	5 ans

### Dépréciation d'immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

## 3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

### Changement de référentiel comptable

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, l'Office établit ses états financiers selon le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA)* pour le secteur public. Auparavant, il utilisait le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé*. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et l'excédent cumulé de l'Office. Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

### Dépréciation des immobilisations corporelles

La baisse de valeur des immobilisations corporelles est fondée sur leur capacité de fournir des biens ou services ou sur la valeur des avantages économiques futurs plutôt que sur l'évaluation des flux monétaires futurs non actualisés que procurera l'immobilisation corporelle.

### Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

**Immobilisations corporelles**

Le logiciel est maintenant présenté dans le poste « immobilisations corporelles » plutôt que dans le poste « actifs incorporels ».

**4. ENCAISSE**

L'encaisse comprend un montant de 30 000 \$, détenu dans un compte en fiducie et affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avance et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le prestataire.

**5. DÉPÔTS À TERME**

L'Office possède un dépôt à terme portant intérêts à un taux de 0,40 % (2008 : 2,75 %), échéant le 20 juillet 2009.

**6. CRÉANCES**

	<u>2009</u>		<u>2008</u>	
Subvention à recevoir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3 264 598	\$	3 068 582	\$
Autres	<u>55 054</u>		<u>43 716</u>	
	<u>3 319 652</u>	\$	<u>3 112 298</u>	\$

**7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2009</u>			<u>2008</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net		
Améliorations locatives	18 416	\$ 16 442	\$ 1 974	\$ 4 604	\$	
Mobilier et Équipement	7 949	1 740	6 209	1 733		
Équipement informatique	25 818	16 209	9 609	10 247		
Logiciel	<u>904 650</u>	<u>887 232</u>	<u>17 418</u>	<u>122 812</u>		
	<u>956 833</u>	\$ <u>921 623</u>	\$ <u>35 210</u>	\$ <u>139 396</u>	\$	

Les acquisitions de l'exercice totalisent un montant de 11 648 \$ (2008 : 5 636 \$).

**8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS**

	<u>2009</u>		<u>2008</u>	
Prestations de la sécurité du revenu	3 379 391	\$	3 122 448	\$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	936		1 872	
Centre de services partagés du Québec	47 004		19 813	
Fournisseurs	27 705			
Traitements et avantages sociaux	<u>49 625</u>		<u>59 458</u>	
	<u>3 504 661</u>	\$	<u>3 203 591</u>	\$

## Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

### 9. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par un contrat de services professionnels avec le Centre de services partagés du Québec pour l'entretien de son système informatique jusqu'en mars 2013.

L'Office est également engagé par un bail à long terme échéant en mars 2020 pour des locaux administratifs. Cet engagement totalise 544 117 \$.

Les paiements minimums futurs exigibles sur la totalité des engagements s'établissent comme suit :

2010	241 192 \$
2011	241 699
2012	240 176
2013	192 228
2014	49 659
2015 et suivants	<u>300 675</u>
	<u>1 265 629 \$</u>

### 10. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 49 267 \$ (2008 : 41 979 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

### 11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d'échange et déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

### 12. FONDS D'ASSURANCE

La Convention complémentaire no 15 modifiant le chapitre 30 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002. Un Fonds d'assurance administré par l'Office a été créé, pour financer les congés de maladie et ceux relatifs aux désastres. Le Fonds est financé par des contributions égales du gouvernement du Québec et des prestataires du programme. Les actifs du Fonds d'assurance ne font pas partie des actifs de l'Office, lequel a la responsabilité de rendre compte des activités du Fonds.

Les résultats, l'excédent cumulé et la situation financière du Fonds d'assurance pour l'exercice se terminant le 30 juin 2009 sont les suivants :

#### RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ

	<u>2009</u>		<u>2008</u>	
<b>PRODUITS</b>				
Contribution du gouvernement du Québec	20 112	\$	20 183	\$
Contribution des prestataires	20 112		20 183	
Intérêts	<u>42 851</u>		<u>77 140</u>	
	<u>83 075</u>		<u>117 506</u>	
<b>CHARGES</b>				
Congés de maladie et désastres	298 712		280 022	
Frais de banque	<u>115</u>		<u>90</u>	
	<u>298 827</u>		<u>280 112</u>	
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>				
	(215 752)		(162 606)	
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT</b>				
	<u>418 481</u>		<u>581 087</u>	
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN</b>				
	<u>202 729</u>	\$	<u>418 481</u>	\$

#### BILAN

	<u>2009</u>		<u>2008</u>	
<b>ACTIF À COURT TERME</b>				
Encaisse	210	\$	9 098	\$
Placements temporaires	2 097 778		2 036 941	
Compte à recevoir de l'Office	6 944		2 510	
Compte à recevoir du gouvernement du Québec	<u>6 944</u>		<u>2 510</u>	
	<u>2 111 876</u>		<u>2 051 059</u>	
<b>PASSIF</b>				
Congés de maladie à payer	1 909 147	\$	1 632 578	\$
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>				
	<u>202 729</u>		<u>418 481</u>	
	<u>2 111 876</u>	\$	<u>2 051 059</u>	\$



**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Office des professions du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

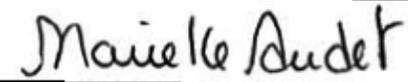
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.



M<sup>e</sup> Jean Paul Dutrisac  
Président



Mme Marielle Audet  
Directrice des services-conseils à la gestion par intérim

Québec, le 21 mai 2010

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office des professions du Québec au 31 mars 2010, l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V.-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 21 mai 2010

**OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC  
RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des membres des ordres professionnels	9 132 511 \$	8 296 359 \$
Intérêts	38 806	112 047
Honoraires du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre	<u>49 528</u>	<u>40 499</u>
	<u>9 220 845</u>	<u>8 448 905</u>
<b>CHARGES</b>		
<b>Frais d'administration</b>		
Traitements et avantages sociaux	3 311 948	3 106 045
Services de transport et de communication	218 987	215 224
Services professionnels et administratifs	894 158	762 505
Loyers et entretien	324 929	322 565
Fournitures et matériel	120 108	74 401
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>166 934</u>	<u>198 229</u>
	5 037 064	4 678 969
<b>Autres charges</b>		
Frais de gestion du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'oeuvre	49 528	40 499
Honoraires et remboursements de frais (note 3)	<u>2 467 575</u>	<u>2 224 234</u>
	<u>2 517 103</u>	<u>2 264 733</u>
	<u>7 554 167</u>	<u>6 943 702</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	1 666 678	1 505 203
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT</b>	<u>409 666</u>	<u>(1 095 537)</u>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN</b>	<u>2 076 344 \$</u>	<u>409 666 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

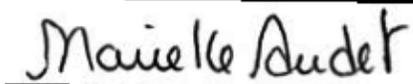
**OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC**  
**BILAN AU 31 MARS 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	630 341 \$	293 942 \$
Créances	523 358	568 147
Intérêts courus à recevoir	35 198	2 107
Placements (note 4)	7 504 925	6 176 125
	<u>8 693 822</u>	<u>7 040 321</u>
<b>Immobilisations corporelles (note 5)</b>	<u>223 709</u>	<u>308 259</u>
	<u>8 917 531 \$</u>	<u>7 348 580 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Charges à payer et frais courus	1 633 466 \$	1 550 338 \$
Provision pour vacances (note 6)	294 846	258 924
Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (note 8)	4 315 621	4 598 046
	<u>6 243 933</u>	<u>6 407 308</u>
<b>Provision pour congés de maladie (note 6)</b>	<u>597 254</u>	<u>531 606</u>
	<u>6 841 187</u>	<u>6 938 914</u>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<u>2 076 344</u>	<u>409 666</u>
	<u>8 917 531 \$</u>	<u>7 348 580 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**POUR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC**


M<sup>e</sup> Jean Paul Dutrisac  
Président



Mme Marielle Audet  
Directrice des services-conseils à la gestion par intérim

**OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC**  
**FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	1 666 678 \$	1 505 203 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	166 934	198 229
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Subvention à recevoir	-	5 000 000
Créances	44 789	(25 302)
Intérêts courus à recevoir	(33 091)	(2 107)
Charges à payer et frais courus	54 015	277 666
Fonds d'appui à la mobilité de la main d'œuvre	(282 425)	(376 871)
Provisions pour congés maladie et vacances	101 570	(160 119)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<u><b>1 718 470</b></u>	<u><b>6 416 699</b></u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(53 271)	(83 738)
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b>	<u><b>(53 271)</b></u>	<u><b>(83 738)</b></u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE LA TRÉSORERIE</b>		
	<b>1 665 199</b>	<b>6 332 961</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u><b>6 470 067</b></u>	<u><b>137 106</b></u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u><b>8 135 266 \$</b></u></u>	<u><u><b>6 470 067 \$</b></u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements. L'usage d'un montant de 4 315 621 \$ (4 598 046 \$ en 2009) de placements est toutefois restreint au versement de subventions du Fonds d'aide à la mobilité de la main-d'œuvre.

**OFFICE DES PROFESSIONS  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 MARS 2010**

**1. CONSTITUTION ET OBJET**

L'Office des professions du Québec est un organisme constitué en vertu du *Code des professions* (L.R.Q., chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office. Le Code des professions prévoit dans le calcul de cette contribution une majoration ou diminution pour tenir compte des déficits ou excédents des exercices financiers antérieurs. Si l'Office prévoit un surplus ou un déficit pour une année financière il peut également être pris en compte en tout ou en partie.

**2. CONVENTIONS COMPTABLES**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Office, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les provisions pour congés de maladie et vacances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**Comptabilisation des produits**

Les produits provenant des contributions des membres des ordres professionnels et des honoraires de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes, s'il y a lieu, sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord.
- Le service a été rendu.
- Le montant est déterminable.
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention des fonds au cours de l'exercice.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Office consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement téléphonique	20 %
Mobilier	20 %
Aménagement des locaux	20 %
Frais de développement de systèmes informatiques	20 %

### **Dépréciation des immobilisations corporelles**

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

### **Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### **Provision pour congés de maladie**

Les obligations découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladies par les employés.

### 3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS

En vertu du Code des professions, l'Office a la responsabilité d'assumer les charges suivantes : les honoraires ou indemnités des présidents de conseil de discipline des ordres professionnels ainsi que les allocations de présence et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par l'Office aux Bureaux des ordres professionnels pour représenter le public. Les honoraires ou indemnités sont fixés par le gouvernement.

La charge se détaille comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Présidents de conseils de discipline des ordres professionnels	2 045 028 \$	1 831 027 \$
Administrateurs nommés	<u>422 547</u>	<u>393 207</u>
	<u>2 467 575 \$</u>	<u>2 224 234 \$</u>

Les honoraires et remboursements de frais ainsi que les charges à payer et frais courus incluent un montant de 1 033 886 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 (2009 : 811 559 \$) à titre de travaux réalisés par les présidents de conseils de discipline à cette date mais non encore facturés.

### 4. PLACEMENTS

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>
Certificats de placement, 1% échus en avril 2009			6 176 125 \$	6 178 865 \$
Certificat de placement, 0,4 %, échéant le 14 avril 2010	3 304 925 \$	3 305 505 \$		
Certificat de placement 0,35 %, échéant le 26 avril 2010	600 000	600 028		
Certificat de placement 1,05 % échéant le 3 mai 2010	<u>3 600 000</u>	<u>3 634 590</u>		
	<u>7 504 925 \$</u>	<u>7 540 123 \$</u>	<u>6 176 125 \$</u>	<u>6 178 865 \$</u>

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	227 024 \$	(180 115) \$	46 909 \$	47 303 \$
Équipement téléphonique	55 622	(35 412)	20 210	17 960
Mobilier	192 213	(141 471)	50 742	31 574
Aménagement des locaux	153 316	(125 059)	28 257	46 295
Frais de développement de systèmes informatiques	548 238	(470 647)	77 591	165 127
	<u>1 176 413 \$</u>	<u>(952 704) \$</u>	<u>223 709 \$</u>	<u>308 259 \$</u>

Les déboursés de l'exercice s'élèvent à 82 384 \$ dont 29 113 \$ sont inclus aux charges à payer et frais courus au 31 mars 2010. Les déboursés de l'exercice relatifs aux acquisitions sont de 53 271 \$ (2009 : 83 738 \$).

**6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS****Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Tout au long de l'année, il n'y a eu aucune modification des taux de cotisation aux différents régimes de retraite. Ainsi, le taux de cotisation de l'Office au RREGOP a été de 8.19 % de la masse salariale cotisable, celui du RRPE de 10.54 % et celui du RRF de 7.25 %.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 177 839 \$ (2009 : 168 329 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

**Provision pour congés de maladie et vacances**

	Maladie		Vacances	
	2010	2009	2010	2009
Solde au début	531 606 \$	650 595 \$	258 924 \$	300 054 \$
Charge de l'exercice	106 215	(12 595)	265 508	244 985
Prestations versées au cours de l'exercice	(40 567)	(106 394)	(229 586)	(286 115)
Solde à la fin	<u>597 254 \$</u>	<u>531 606 \$</u>	<u>294 846 \$</u>	<u>258 924 \$</u>

**Description :**

L'Office dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Office.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Office. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

**Évaluations et estimations subséquentes**

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2010 :

	<u>RREGOP</u>	<u>RRPE, RRAS</u>
Taux d'indexation	3,25%	2,75%
Taux d'actualisation	4,88%	3,29%
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	13 ans	6 ans

**Provision pour vacances**

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque l'Office estime que les vacances accumulées sont prises dans l'exercice suivant.

**7. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU**

Le ministre des Finances est autorisé à avancer à l'Office des professions du Québec, à même le Fonds consolidé du revenu, des sommes dont le capital ne pourra excéder 2 millions de dollars. Ces avances porteront intérêt au taux préférentiel et elles viendront à échéance au plus tard le 31 mars 2013. Au 31 mars 2010, aucune avance n'avait été contractée.

**8. FONDS D'APPUI À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

Le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO), créé en vertu du décret 241-2008 du 17 mars 2008, est destiné à soutenir des projets des ordres et des organismes régissant l'accès aux métiers réglementés de la construction et hors construction, pour faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'extérieur du Québec et qui se portent candidates à l'exercice d'une profession ou d'un métier réglementé au Québec. L'Office gère le Fonds jusqu'en 2011-2012. Le financement initial du Fonds est assumé par le versement d'une subvention de 5 millions de dollars par le gouvernement du Québec. Les intérêts générés par le fonds sont réinvestis dans le fonds et des frais de gestion ne dépassant pas 4 % du montant initial du fonds sont payés à l'Office.

**Évolution du Fonds :**

Solde du Fonds au début	4 598 046 \$	4 974 917 \$
Plus:		
Intérêts générés par le fonds	37 303	120 165
Moins:		
Subventions accordées	(270 200)	(456 537)
Frais de gestion engagés par l'Office	<u>(49 528)</u>	<u>(40 499)</u>
Solde du Fonds à la fin	<u>4 315 621 \$</u>	<u>4 598 046 \$</u>

**9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.



## Rapport de la direction

Les états financiers de l'Office ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

20

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Alfred Pilon  
Président-directeur général

Québec, 25 mai 2010

## Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse au 31 mars 2010 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

21

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, 25 mai 2010

## Office Québec-Amériques pour la jeunesse

## Résultats et excédent cumulé

De l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<b>PRODUITS</b>		
Subvention du ministère des Relations internationales	2 000 000 \$	2 000 000 \$
22 Subvention du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ("Emploi-Québec")	325 000	325 000
Subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ("MELS")	461 668	161 204
Subvention du Secrétariat à la Jeunesse ("SAJ")	271 598	84 754
Intérêt sur dépôts bancaires	13 950	36 123
Contribution de la Fondation des Offices jeunesse internationaux du Québec	59 000	-
Autres produits	1 480	3 685
	<u>3 132 696</u>	<u>2 610 766</u>
<b>CHARGES (note 8)</b>		
Programmes et développement	1 722 721	1 461 768
Communications	102 774	32 022
Ressources humaines	896 104	907 469
Fonctionnement	148 677	159 720
	<u>2 870 276</u>	<u>2 560 979</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>262 420</b>	<b>49 787</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT</b>	<b>475 178</b>	<b>425 391</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN</b>	<b><u>737 598</u> \$</b>	<b><u>475 178</u> \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

## Office Québec-Amériques pour la jeunesse

## Bilan

Au 31 mars 2010

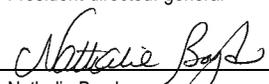
<b>ACTIF</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>À court terme</b>		
Encaisse	227 802 \$	162 369 \$
Dépôts à terme rachetables (note 10)	507 070	1 225 000
Créances (note 3)	380 727	147 909
	<u>1 115 599</u>	<u>1 535 278</u>
<b>Immobilisations corporelles (note 4)</b>	6 635	23 320
	<u>1 122 234 \$</u>	<u>1 558 598 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Charges à payer et frais courus (note 6)	384 636 \$	260 520 \$
Subvention reportée - MELS (note 7)	-	822 900
	<u>384 636</u>	<u>1 083 420</u>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>		
Excédent affecté à la trésorerie (note 10)	300 000	-
Excédent non affecté	437 598	475 178
	<u>737 598</u>	<u>475 178</u>
	<u>1 122 234 \$</u>	<u>1 558 598 \$</u>

**ENGAGEMENTS (note 9)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Pour le conseil d'administration:

  
 Alfred Pilon  
 Président-directeur général

  
 Nathalie Boyd  
 Vice-présidente du conseil d'administration

## Office Québec-Amériques pour la jeunesse

## Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars 2010

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Excédent des produits sur les charges	262 420 \$	49 787 \$
24 Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>17 612</u>	<u>20 096</u>
	<u>280 032</u>	<u>69 883</u>
<b>Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation</b>		
Créances	(232 818)	105 090
Charges à payer et frais courus	124 116	6 799
Subvention reportée	<u>(822 900)</u>	<u>801 187</u>
	<u>(931 602)</u>	<u>913 076</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(651 570)	982 959
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(927)</u>	<u>(3 662)</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(652 497)	979 297
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>1 387 369</u>	<u>408 072</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10)</b>	<u>734 872 \$</u>	<u>1 387 369 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

## Office Québec-Amériques pour la jeunesse

### Notes complémentaires

31 mars 2010

#### 1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office, constitué en vertu de la *Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse*, (L.R.Q., chapitre O-5.1), a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux des autres peuples des Amériques, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

En vertu de la *Loi sur les impôts* (Québec) et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

#### 2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office utilise prioritairement le Manuel de l'Institut Canadien de Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Office, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ("PCGR"), exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal poste pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

##### **Subventions reportées**

Les subventions dont les charges relatives aux projets correspondants ne sont pas engagées sont comptabilisées comme subventions reportées et transférées aux résultats durant l'exercice au cours duquel ces charges sont engagées.

##### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Ameublement et équipement	20 %
Améliorations locatives	10 %
Matériel informatique	33 1/3 %

##### **Dépréciation des immobilisations corporelles**

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et excédent cumulé.

##### **Charges de programmes**

Les charges de programmes sont constatées lorsqu'elles sont autorisées pour l'exercice et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

##### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Office consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

##### **Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

**3. CRÉANCES**

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
Office Québec-Monde pour la jeunesse ("OQMJ")	269 726	\$	-	\$
Office franco-québécois pour la jeunesse ("OFQJ")	84 916		88 433	
Office Québec-Wallonie Bruxelles pour la jeunesse ("OQWBJ")	21 697		13 646	
Secrétariat à la jeunesse - Mentorat	-		15 041	
Autres	4 388		30 789	
	<u>380 727</u>	\$	<u>147 909</u>	\$

Au 31 mars 2010, l'Office a un montant à recevoir de l'OQMJ qui s'élève à 269 726 \$. Ce montant est une subvention qui a été versé par le Secrétariat à la Jeunesse à l'OQMJ et la portion relative à l'Office lui a été attribuée par l'OQMJ au 31 mars 2010. Cette subvention est incluse dans le poste "Subvention du Secrétariat à la Jeunesse" aux résultats de l'exercice.

26

**4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et équipement	78 752	78 752	-	-
Améliorations locatives	118 081	114 900	3 181	14 989
Matériel informatique	90 132	86 678	3 454	8 331
	<u>286 965</u>	<u>280 330</u>	<u>6 635</u>	<u>23 320</u>

**5. MARGE DE CRÉDIT**

L'Office dispose d'une marge de crédit bancaire de 200 000 \$ renouvelable annuellement le 30 novembre. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel majoré de 0,75 %.

Le montant autorisé est ajusté, s'il y a lieu, en fonction des subventions approuvées par le gouvernement du Québec.

**6. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS**

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
Fournisseurs	98 198	\$	7 754	\$
OFQJ	46 688		7 056	
Société immobilière du Québec ("SIQ")	-		39 618	
Traitements et avantages sociaux	239 750		206 092	
	<u>384 636</u>	\$	<u>260 520</u>	\$

**7. SUBVENTION REPORTÉE**

Au 1er avril 2009, l'Office disposait d'une subvention reportée d'un montant de 822 900 \$ afin de lui permettre d'assumer, avec la collaboration des offices jeunesse concernés, la gestion des programmes *Poursuite d'études collégiales et universitaires dans les Amériques, en Asie et en Communauté française de Belgique*. Un montant de 461 668 \$ a été inscrit aux résultats de l'exercice de l'Office et un montant de 361 232 \$ a été redistribué à l'OFQJ et l'OQWBJ selon les zones géographiques des études effectuées.

**8. CHARGES**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<b>Programmes:</b>		
Projets réguliers	979 830 \$	964 043 \$
Allocations de participation -Emploi-Québec	275 003	275 071
Projets spéciaux	<u>394 742</u>	<u>152 729</u>
	<u><b>1 649 575</b></u>	<u><b>1 391 843</b></u>
 <b>Développement:</b>		
Mission à l'étranger	26 026	21 568
Frais de déplacement au Québec	17 434	34 641
Développement au Mexique	-	7 814
Autres frais	<u>29 686</u>	<u>5 902</u>
	<u><b>73 146</b></u>	<u><b>69 925</b></u>
	<u><b>1 722 721</b></u>	<u><b>1 461 768</b></u>
 <b>Communications:</b>		
Production du matériel de communication	99 535	27 715
Publicité	1 520	2 027
Abonnements et publications	<u>1 719</u>	<u>2 280</u>
	<u><b>102 774</b></u>	<u><b>32 022</b></u>
 <b>Ressources humaines:</b>		
Traitements et avantages sociaux	<u><b>896 104</b></u>	<u><b>907 469</b></u>
 <b>Fonctionnement</b>		
Loyer	73 397	72 669
Télécommunications	13 833	19 673
Frais de fonctionnement	34 449	34 521
Poste et messagerie	1 148	3 775
Assurances	7 508	7 381
Frais des conseils d'administration	730	1 605
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>17 612</u>	<u>20 096</u>
	<u><b>148 677</b></u>	<u><b>159 720</b></u>
	<u><b>2 870 276</b></u> \$	<u><b>2 560 979</b></u> \$

**9. ENGAGEMENTS****Contributions à verser**

Au 31 mars 2010, l'Office a accepté de verser des contributions de 302 325 \$ (2010 : 378 675 \$) pour des projets réguliers qui se réaliseront au cours de l'exercice 2011.

**Contrats de location**

L'Office est engagé par des baux à long terme échéant en septembre 2010 pour des locaux administratifs à Québec et en février 2019 pour des locaux administratifs à Montréal. Le loyer de Montréal est refacturé à l'OFQJ.

28

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

	Québec	Montréal
2011	37 800 \$	238 830 \$
2012	-	238 830
2013	-	238 830
2014	-	238 830
2015	-	238 830
Exercices subséquents	-	1 126 820
	<u>37 800 \$</u>	<u>2 320 970 \$</u>

**10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Encaisse	227 802 \$	162 369 \$
Dépôt à terme rachetable, portant intérêt au taux de 0,20% (0,97% et 3,08% en 2009), échéant en mars 2011 (2009: juillet 2009 et mars 2010)	<u>507 070</u>	<u>1 225 000</u>
	<u>734 872 \$</u>	<u>1 387 369 \$</u>

En vertu de l'article 34 du Règlement sur la régie interne de l'Office, le conseil d'administration a autorisé par résolution le 9 mars 2010 de constituer et maintenir une réserve de trésorerie à même l'excédent cumulé jusqu'à concurrence des montants suivants : 200 000 \$ à 300 000 \$. Celle-ci est destinée à assurer la gestion financière pour éviter notamment les découverts bancaires.

**11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En vertu d'une entente de partage avec l'OFQJ et l'OQWBJ, l'Office a refacturé les charges suivantes:

	2010			2009	
	OFQJ	OQWBJ	Total	Total	
Traitements et avantages sociaux	179 337 \$	49 051 \$	228 388 \$	169 152 \$	
Communications et frais de fonctionnement	25 132	6 874	32 006	17 406	
	<u>204 469 \$</u>	<u>55 925 \$</u>	<u>260 394 \$</u>	<u>186 558 \$</u>	

## 11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

Ces montants ont été imputés en réduction des charges correspondantes présentées à l'état des résultats. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées. De plus au cours de l'exercice, l'Office a payé pour ces deux organismes certains frais totalisant 253 290\$ (2009: 138 284\$). La totalité de ces frais ont fait l'objet d'une refacturation auprès des deux organismes.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Office est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

29

## 12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE-RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 47 407\$ (2009 : 34 493 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### Provision pour congés de maladie

L'Office rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 21 236\$ (2009 : 15 322 \$)

## 13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2009 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2010**

---

Il n'y a pas eu d'activités depuis sa création le 25 janvier 2010.

